



MAISON
DES
ÉTUDIANTES



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Année académique 2019-2020

ENGAGEMENT à PAYER

Ou RECONNAISSANCE DE DETTE

Le(la) soussigné(e) (Nom et prénom).....
 Domicilié(e) à : ruen°.....
 Code postal.....Ville.....
 Numéro de carte d'identité.....
 Numéro national.....
 Titulaire du compte n° :
 Responsable de l'interne (nom et prénom).....
 Née leà.....

Déclare avoir pris connaissance du montant annuel de la pension qui s'élève à la somme de **2 385,17 €**

En conséquence, **il (elle) s'engage à payer** sur le **compte BE32 0912 1204 9002** de l'établissement, **avant le premier de chaque mois concerné**, les sommes suivantes, en fonction des modalités de paiement choisies :

1. **par année** : - soit **2 385,17 €**
 (- **65,00 €** payés lors de l'inscription = **2 320,17 €**)
2. **par termes** : - 1^{er} terme de **1 060,17 €** avant le 01/09/2019
 (- **65,00 €** payés lors de l'inscription = **995,17 €**)
 - 2^e terme de **795,00 €** avant le 01/01/2020
 - 3^e terme de **530,00 €** avant le 01/04/2020
3. **par mois** : - Septembre : **265,17 €**
 (- **65,00 €** payés lors de l'inscription = **200,17 €**)
 - Les 8 autres mensualités : **265,00 €**

L'acompte de 65,00 € est à verser impérativement au moment de l'inscription afin de la valider. Pour les anciennes, l'acompte est à verser au plus tard le 1^{er} juin. Il est à déduire de la première mensualité. Il ne sera en aucun cas remboursé.

Sans cet acompte, il ne sera pas tenu compte de la réservation.

En cas de non paiement de la pension, l'interne ne pourra plus bénéficier du régime de l'internat. De même, il sera procédé au recouvrement des sommes impayées par l'intermédiaire du Ministère des Finances – Administrations centrale du Cadastre, de l'Enregistrement et des Domaines.

Fait à :le.....

Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » et « à la somme de deux mille trois cent quatre-vingt-cinq euros et dix-sept cents.»)

Internat autonome de la Communauté française